

DEC161337DR07

Décision portant renouvellement de nomination de Monsieur Christophe MICHEL aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'USR3264 intitulée « Laboratoire des Matériaux Avancés ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC151290DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n° **USR3264** intitulée « **Laboratoire des Matériaux Avancés** » et nommant **Monsieur Gianpietro CAGNOLI** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du **07/04/2016** ;

Considérant que **Monsieur Christophe MICHEL** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône Auvergne du CNRS du 02 au 04 février 2005 et du 02 au 04 mars 2005** ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **Monsieur Christophe MICHEL, ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'USR3264 intitulée « Laboratoire des Matériaux Avancés », à compter du 1^{er} janvier 2016.**

Monsieur Christophe MICHEL exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **Monsieur Christophe MICHEL** est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à **VILLEURBANNE**, le **16/08/2016**
Le directeur de l'unité
Gianpietro CAGNOLI

Visa du chef d'établissement partenaire

Visa du délégué régional
du CNRS

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



|
Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

|
Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

DEC161538dr08

Décision portant nomination de Mme Clémence AGRAPART aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7328 intitulée « Laboratoire de Physique et Chimie de l'Environnement et de l'Espace » - LPC2E

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7328, intitulée « Laboratoire de Physique et Chimie de l'Environnement et de l'Espace » - LPC2E, dont le directeur est M. Michel TAGGER ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 27 novembre 2015 ;

Considérant que Mme Clémence AGRAPART a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS-DR07 du 23 mars au 13 avril 2016 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Clémence AGRAPART, Ingénieure de recherche, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7328, intitulée « Laboratoire de Physique et Chimie de l'Environnement et de l'Espace » - LPC2E à compter du 1^{er} mai 2016.

Mme Clémence AGRAPART exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Clémence AGRAPART est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 05 septembre 2016

Le directeur de l'unité
Michel TAGGER

Visa du Président de l'Université d'Orléans
Ary BRUAND

Visa du délégué régional du CNRS
Eric BUFFENOIR